



2024-17

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :  
En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre le 15 mars à 18h45  
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 08/03/2024

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,  
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES,  
Christiane PAUZON, Christian GIRARD, Raymonde HABOUZIT,  
Denis CLAMENS, Roland SEUX, Gilles AUDRAS, Valérie GAGNE  
Sébastien GAGNE, Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC

Excusées :

Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Christiane PAUZON  
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES  
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Christine SIMON  
Secrétaire de séance : Laëtitia PRADINES

**OBJET : RENOVATION THERMIQUE BATIMENT VACANT, DEMANDE DE SUBVENTION LEADER**

Monsieur le Maire expose :

Blavozy est une commune située à proximité immédiate de la RN 88 et compte une zone d'activités de plus de 2 000 emplois. Cette commune attractive a su maintenir et développer l'ensemble des services à la population.

Dans le cadre de la revitalisation de son centre-bourg et afin de répondre aux besoins de la population pour une présence médicale de proximité, la Commune de Blavozy a lancé en 2023 la réalisation d'un pôle médical au premier étage de la Mairie.

Dans le cadre de cette restructuration, la Commune envisage des travaux d'aménagements du bâtiment de la mairie, au rez-de-chaussée. Le bâtiment est à réaménager dans son ensemble.

Les dépenses relatives au changement des huisseries, à l'isolation des murs et à la ventilation concourent à l'amélioration thermique du bâtiment.

Le chantier devrait démarrer au printemps 2024 après consultation des entreprises de travaux.

Cet investissement dans la rénovation thermique permettra à la commune de faire baisser les charges de fonctionnement liées à la consommation énergétique de ce bâtiment communal. Ce projet contribue donc à la transition écologique et énergétique des communes de Haute-Loire.



2024-17

Le budget prévisionnel de ce projet est évalué à 450 000.00 € HT.

| <b>DÉPENSES PRÉVISIONNELLES</b>         | <b>Description</b>             |  | <b>Montant HT</b>   |                              |
|---|--------------------------------|--|---------------------|------------------------------|
|   | <i>Travaux de maçonnerie</i>   |  | 160 000.00 €        |                              |
|   | Huisseries                     |  | 55 850.00 €         |                              |
|   | Isolation des murs             |  | 26 215.43 €         |                              |
|   | Ventilation                    |  | 9 550.00 €          |                              |
|   | <i>Travaux de second œuvre</i> |  | 198 384.57 €        |                              |
|   | <b>TOTAL</b>                   |  | <b>450 000.00 €</b> |                              |
| <b>ASSIETTE ELIGIBLE LEADER</b>         |                                |  | <b>91 615.43 €</b>  |                              |
| <b>PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL</b> | <b>Financier</b>               |  | <b>Montant</b>      | <b>Etat d'avancement</b>     |
|   | <b>LEADER Haute-Loire</b>      |  | <b>30 000.00 €</b>  | <b>Subvention sollicitée</b> |
|   | <b>TOTAL Aides Publiques</b>   |  | <b>30 000.00 €</b>  | <b>33 %</b>                  |
|   | Autofinancement                |  | 61 615.43 €         | 67 %                         |
|   | <b>TOTAL Financement</b>       |  | <b>91 615.43 €</b>  | <b>100 %</b>                 |

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement de l'opération sachant que la Commune assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel
- Sollicite la participation financière auprès du Groupe d'Action Locale Haute-Loire au titre du programme LEADER et des autres financeurs publics

Le Maire,  
Franck PAILLON

La secrétaire de séance,  
Laëtitia PRADINES

Fait et délibéré le 15/03/2024  
Pour extrait certifié conforme